

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR L'INTERNAT

Année Scolaire 2020 / 2021

Tous les champs doivent être obligatoirement complétés sauf les parties grisées

ÉLÈVE				
Nom	Prénom	Date de Naissance	Classe	Chambre n°

Responsables légaux		
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur		
Nom	Prénom	Adresse
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur		
Nom	Prénom	Adresse

Téléphones obligatoires	
(Le lycée doit pouvoir vous joindre à tout moment à partir de 17h00)	
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	Domicile: <input type="text"/>
	Mobile: <input type="text"/>
	Travail: <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	Domicile: <input type="text"/>
	Mobile: <input type="text"/>
	Travail: <input type="text"/>
Correspondant	Domicile: <input type="text"/>
	Mobile: <input type="text"/>
	Travail: <input type="text"/>
Élève	Mobile: <input type="text"/>

Autorisation de sortie

Toute absence exceptionnelle de l'internat doit être signalée aux CPE et faire l'objet d'une demande des représentants légaux par écrit ou par mail (vie-scolaire1.9740910W@ac-reunion.fr) **sous 48H**. Aucune dérogation de principe ne sera accordée.

En début d'année une demande d'autorisation de sortie annuelle peut être accordée mais chaque élève ne peut cumuler plus d'une autorisation par semaine.

Autorisation de sortie permanente : cochez ci-dessous la nuit d'absence.

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

Un élève accueilli à l'internat qui ne se rendrait pas en cours la journée s'expose à des sanctions disciplinaires.

Vu et pris Connaissance le :

Signatures obligatoires

Le(s) responsable(s)

L'élève

ENGAGEMENT DU CORRESPONDANT

Je désigne comme correspondant auprès de l'administration du lycée:

CORRESPONDANT

Nom :	Prénoms :	Adresse :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

CORRESPONDANT

Numéro de téléphone du domicile :	<input type="text"/>
Numéro du téléphone mobile :	<input type="text"/>
Numéro de téléphone au Travail :	<input type="text"/>

ROLE DU CORRESPONDANT:

Celui-ci s'engage:

- à représenter les responsables légaux auprès du lycée
- à prendre la responsabilité de l'élève lorsque les circonstances l'exigeront :

- en cas de fermeture du lycée et / ou du l'internat
- en cas d'exclusion temporaire (sanction disciplinaire) sur le champ
- en cas d'évacuation sanitaire
- en cas d'alerte cyclonique ne lui permettant pas de regagner son domicile

Si le correspondant est injoignable ou prétend être indisponible, également en cas de déclaration abusive (correspondant inexistant, non averti par les responsables), **les responsables légaux devront se rendre immédiatement disponibles en cas de besoin pour rejoindre le lycée toute affaire cessante.**

Vu et pris connaissance le :

Signatures obligatoires

Le correspondant:

Le(s) responsable(s):

L'élève: